



2019 Rentrée  
de la Conférence  
du Barreau  
des Hauts-de-Seine







**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE



L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Vincent MAUREL	12
Réquisitoire de Maître Florian BARON	24
Plaidoirie de Maître DEWAS	30
Droit de réponse de l'accusé Jean LASSALLE	36



# L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII<sup>ème</sup> siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

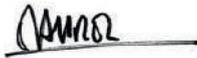
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

**Vincent MAUREL**  
Ancien Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Antoine CHRISTIN**  
Président de la Conférence  
du Barreau des Hauts-de-Seine



**Michel GUICHARD**  
Bâtonnier  
du Barreau des Hauts-de-Seine



# LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**  
Vincent MAUREL **2019-2020**  
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**  
Jacques TAQUET **2015-2016**  
Olivier BENOIT **2013-2014**  
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**  
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**  
Pierre BERGER **2007-2008**  
Claude DUVERNOY **2005-2006**  
André GOURMELEN **2003-2004**  
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**  
Alain BOULARD **1999-2000**  
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**  
Pascal MAYEUR **1995-1996**  
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**  
Christophe RICOUR **1991-1992**  
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**  
Alain NICOLAS **1987-1988**  
Patrick QUIBEL **1985-1986**  
Robert GARDES **1983-1984**  
Alain FRICAUDET **1981-1982**  
Bernadette PISTRE **1979-1980**  
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**  
Jacqueline PECQUET **1975-1976**  
Dominique BLAVIER **1973-1974**  
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1<sup>er</sup> Bâtonnier élu 1972**

# LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

**2020-2021 :**

Amaury LE BOURDON  
Jean-Baptiste de VARAX

**2019 :**

Florian BARON  
Olivier DEWAS

**2018 :**

Marie PHELIPPEAU  
Gauthier POULIN

**2017 :**

Ronan LAJOUX  
Rafaële RAYMOND

**2016 :**

Dov MILSZTAJN  
Nicolas ETCHEPARRE

**2015 :**

Antoine CHRISTIN  
Céline MARTIN

**2014 :**

Antoine LANDON  
Grégory DORANGES

**2013 :**

Laetitia LEROY  
Maxime GALINANT

**2012 :**

Ariane ORY-SAAL  
Benjamin DESMURS

**2011 :**

Alexandre BORDENAVE  
Stéphanie GUINET

**2010 :**

Anne-Cécile MARTINEAU  
Rodolphe GOIX

**2009 :**

Grégory DUMONT  
Émilie GANEM

**2008 :**

Julien GAUTIER  
Jean-Christophe GUERDER

**2007 :**

Edwin DEBERDT  
Gaëlle NAMAND

**2006 :**

Laure OUDET-THEBAUT  
Maxime CESSIEUX

**2005 :**

Alexandre DELHAYE  
Alexandre PARASTATIDIS

**2004 :**

Stéphanie GRANCHON  
Fanny MITRE

**2003 :**

Hugues de PONCINS  
Pauline BOURNOVILLE

**2002 :**

Grégoire NOËL  
Dimitri LEBOFF

**2001 :**

David CHATILLON  
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

**2000 :**

Colin BERNIER  
Vincent MAUREL

**1999 :**

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY  
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

**1998 :**

Claire JAGER  
Pierre-Emmanuel JEAN

**1997 :**

Pierre DEGOUL  
Thibault DELORME

**1996 :**

Valérie DESFORGES  
Marie-Cécile BIZARD

**1995 :**

Cécile TURON  
Maya ASSI

**1994 :**

Cécile PUIBERNEAU  
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

**1993 :**

Xavier KREMER  
Hélène GERSON-MAIROT

**1991 :**

Jean-Philippe MARIANI  
Laurence JARRET

**1990 :**

Françoise SALLIS-NEDELLEC  
Ahcène TALEB

**1988 :**

Loeiz LEMOINE  
Hubert de FRÉMONT

**1987 :**

Jacqueline ROUX  
Pierre-Ann LAUGERY  
Gilles DUFLOS

# LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

**2020-2021** : Madame Fanny ARDANT  
**2019** : Monsieur le Député Jean LASSALLE  
**2018** : Maître Henri LECLERC  
**2017** : Monsieur Jean-Michel APHATIE  
**2016** : Madame Marianne JAMES  
**2015** : Monsieur Bruno GACCIO  
**2014** : Monsieur Patrice LECONTE  
**2013** : Madame Audrey PULVAR  
**2012** : Monsieur Didier PORTE  
**2011** : Monsieur Christophe BARBIER  
**2010** : Monsieur Jean BENGUIGUI  
**2009** : Monsieur Jacques TOUBON  
**2008** : Monsieur Nelson MONFORT  
**2007** : Monsieur Alain DUHAMEL  
**2006** : Monsieur Richard DESCOINGS  
**2005** : Madame Isabelle ALONSO  
**2004** : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR  
**2003** : Monsieur Robert HOSSEIN  
**2002** : Maître Jacques VERGÈS  
**2001** : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER  
**2000** : Monsieur Stéphane BERN  
**1999** : Monsieur Marc JOLIVET  
**1998** : Madame Arlette LAGUILLER  
**1997** : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI  
**1996** : Monsieur Michel-Edouard LECLERC  
**1995** : Monsieur Erik ORSENNA  
**1994** : Monsieur Francis CHARHON  
**1993** : Monsieur Jacques SÉGUÉLA  
**1991** : Monsieur Daniel COHN-BENDIT  
**1990** : Madame Anne SINCLAIR  
**1989** : Monsieur Léon SCHWARZENBERG  
**1988** : Monsieur Alphonse BOUDARD  
**1987** : Monsieur Philippe BOUVARD



# DISCOURS DU BÂTONNIER VINCENT MAUREL

Mesdames et Messieurs les magistrats et particulièrement Monsieur le premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Versailles. Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Madame le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre qui ne peut être avec nous ce soir mais qui nous prie de bien vouloir l'excuser. Monsieur le vice-président du Tribunal de commerce de Nanterre, Messieurs les vice-présidents des Conseils de Prudhommes de Nanterre et de Boulogne, Monsieur le Représentant du Président de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Mesdames et Messieurs les élus. Monseigneur l'évêque de Nanterre. Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Université, Monsieur le Président de la Chambre Départementale des Notaires, Monsieur le Représentant de l'Ordre des Avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, Mesdames et Messieurs les Représentants du Conseil Départemental, Monsieur le Représentant de l'Institut des Diplômés d'Expertise Comptable en Entreprise. Mesdames et Messieurs les avocats et particulièrement Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux retenue en son Assemblée Générale, Monsieur le Vice-Président du Conseil National des Barreaux, Président de la Conférence des Bâtonniers. Madame la vice-présidente de la Conférence des Bâtonniers. Monsieur le Bâtonnier élu de Paris. Monsieur le Vice-Président de l'Union Internationale des Avocats. Monsieur le Secrétaire de la Conférence Internationale des Barreaux et ancien Bâtonnier de Paris. Mesdames et Messieurs les Anciens Bâtonniers et membres du Conseil de l'Ordre des Barreaux de Bruxelles, de Mons, de Constanza et du Luxembourg. Monsieur le Président Honoraire de la Caisse Nationale des Barreaux, Monsieur le Président Honoraire de la Conférence

des Bâtonniers. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil National des Barreaux. Mesdames et Messieurs les membres de la Conférence des Bâtonniers. Mesdames et Messieurs les bâtonniers et bâtonniers de la Conférence des 100. Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Bâtonnier élu de la Conférence des Bâtonniers d'Île-de-France, et ils sont nombreux. Mesdames et Messieurs les anciens bâtonniers de votre barreau. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre, Mesdames et Messieurs les Secrétaires et anciens Secrétaires de la Conférence. Mes chers confrères du Barreau, mes amis. Soyez remerciés de votre présence à la 47<sup>ème</sup> rentrée du Barreau et 32<sup>ème</sup> rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Vous le savez, notre double rentrée a une longue tradition : celle d'être le théâtre d'un procès, procès fictif d'une personnalité du monde culturel, artistique, journalistique, religieux, économique, judiciaire et politique. Cette année, nous aurons justement l'honneur et la chance d'accueillir et d'entendre dans quelques instants une figure du monde politique, Monsieur le député Jean Lassalle.

Celui-ci incarne un véritable paradoxe, bien que loin d'être en marche... il est un infatigable marcheur qui a parcouru les routes et chemins de France à la rencontre des Français. Il subira pour notre plus grand plaisir les foudres de l'accusation assurée ce soir par Florian Baron, Secrétaire de la Conférence de notre Barreau, avant de recevoir les caresses, caresses d'orties peut-être, de notre autre Secrétaire de la Conférence, Olivier Dewas. Mais avant cela, il est une autre tradition, plus douloureuse : celle d'honorer la mémoire de nos confrères disparus en cours d'année.

**Sally Mortimore.** Sally est née, au sud du Devon, en Angleterre, dans la petite ville de Tons. Bosseuse,



volontaire, elle suit des études de droit en France qu'elle finance tout en travaillant. Elle débute ainsi sa carrière professionnelle comme secrétaire bilingue. À force de travail, elle obtient un DESS de droit des affaires. Son domaine de prédilection : le droit du travail. Après de nombreuses années au sein d'un cabinet d'avocats parisien qu'elle intègre comme juriste, en 2010, elle prête serment. Elle rejoint alors notre barreau ou l'attend le cabinet Taj. Elle y travaille au sein de l'équipe droit social et gagne rapidement ses galons de senior manager. En 2016, elle tombe malade. Sally se bat contre la maladie autant qu'elle peut pour elle, pour son mari, pour ses deux enfants. Mais comme bien trop souvent, malgré une volonté de fer et un terrible amour de la vie, son corps s'épuise face aux coups de butoir du mal qui la ronge. La maladie a gagné la dernière bataille.

**Céline Bernard.** La vie souriait incroyablement à Céline. Étudiante brillante, elle obtient ses diplômes au sein des meilleures universités. Elle

débute ses études à l'université d'Aix-Marseille puis elle monte sur la capitale afin d'étudier la matière fiscale à Paris-Dauphine. Elle effectue en parallèle un stage au sein de la direction fiscale de Pernod Ricard. Curieuse, éclairée, ouverte sur le monde, elle part ensuite aux États-Unis où elle étudie le droit comparé à l'université du Connecticut. De retour en France, elle passe avec succès son CAPA. Elle séduit immédiatement un grand nombre de cabinets. Elle arrête son choix sur le cabinet Taj. Elle rejoint ainsi notre Barreau en 2016, année de sa prestation de serment. Heureuse au travail, elle est aussi en amour. Elle s'engage passionnément dans la belle aventure du mariage. C'est à ce moment que, cruelle, la vie qui avait été si généreuse avec elle lui a soudainement tourné le dos, la surprenant sans prévenir, surprenant sa famille, ses proches. Son rire s'est brisé comme un éclat de verre.

**Pascal Mayeur.** Pascal a commencé sa carrière en 1973 comme conseil juridique. En 1977, il rejoint le bureau Francis Lefèvre. Il y développe ses

talents dans le droit du commerce international. En 1992, il devient membre du Conseil de l'ordre du Barreau des Hauts-de-Seine. En 1995, Pascal est le premier bâtonnier élu issu du monde des conseils juridiques. Il réalise là un incroyable tour de force, lui qui, trois ans auparavant ignorait tout de la vie ordinale, de la vie du palais, de la vie judiciaire. Il est le bon bâtonnier au bon moment. Il participe à la parfaite réussite de la réforme. Il œuvre pour que celle-ci n'aboutisse pas à ce qu'une profession en absorbe une autre, mais à la création d'une profession réellement nouvelle. Pascal était en effet soucieux que la profession présente un front uni afin de préserver son avenir. Il avait tout compris de notre profession, et en particulier la place que devaient avoir les avocats dans la sphère économique. Lui, le finalement tout jeune avocat, il avait également compris leurs spécificités. Il ne suffit pas d'avoir appris le droit dans une faculté ou ailleurs pour être avocat, disait-il. Être avocat, c'est préserver une conception du droit selon laquelle le droit n'est pas seulement le produit des rapports de force économiques mais il inclut une exigence supérieure. Car en même temps qu'il organise les relations économiques, il organise les droits des hommes. Avec Pascal, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est affirmé comme un grand Barreau d'affaires et un grand Barreau international, sans que pour autant soit renié ses traditions de grand Barreau de la défense et des droits de l'homme.

Ce succès, il s'explique non seulement par sa parfaite compréhension de ce qu'était et de ce que devait être notre profession, mais aussi et peut-être surtout par ses qualités humaines. Le bâtonnier Bruno Berger-Perrin s'exprimait à son propos en ces termes au moment du passage du bâton : *« Si tu as été distingué par nos confrères, c'est parce qu'ils ont su reconnaître en toi la fermeté de caractère sous la bonne humeur toujours affichée et la courtoisie sans faille qui sont tes qualités les plus apparentes. La manière dont tu as abordé tes fonctions de membre du Conseil de l'Ordre d'abord, ton rôle ingrat de dauphin ensuite, mélangé d'humilité vraie et d'énergie incontestable, a forcé l'admiration de ceux qui t'entourent, et la mienne en particulier »*. Le bâtonnier Berger-Perrin concluait très simplement : *« tu es, ce qui pour moi constitue*

*le plus beau compliment, un type bien »*. Ce type bien, généreux, plein d'humour, riant de lui-même. Lorsque j'ai demandé à ma mère si elle souhaitait être invitée à ma rentrée disait-il, elle m'a demandé : *« Est ce que tu vas être aussi ennuyeux que l'année dernière ? »* Je crains que oui, lui avoua-t-il.

Ce type bien fidèle en amitié, gentil et attentionné, ainsi un vendredi soir tard, après qu'un confrère croisé dans l'après-midi lui ait dit combien il était stressé à quelques heures de plaider un dossier d'assises. Quand arriva l'heure des plaidoiries, il se faufila dans la salle d'audience, discrètement, presque anonyme. *« Mais qu'est-ce que vous faites là, monsieur le bâtonnier ? »* lui demanda l'avocat. Pascal répondit tout simplement qu'il était normal de soutenir un confrère. Tout était dit. Pour lui, la confraternité n'était pas un vain mot. Il aimait notre profession, il aimait ses confrères. Ses confrères, dont il était si fier d'être le bâtonnier. C'est ainsi par ces quelques mots qu'il termina le discours prononcé à l'occasion de sa première rentrée, le 1<sup>er</sup> décembre 1995. J'ai aussi voulu dire aux confrères de mon barreau la fierté que j'ai d'être leur bâtonnier.

Sally Mortimore, Céline Bernard et le bâtonnier Pascal Mayeur avaient en commun d'être ouverts sur le monde, d'être attachés aux relations entre les hommes et les femmes par-delà les frontières. En cela, ils incarnaient l'une des principales valeurs de notre Barreau. Nous sommes en effet profondément attachés aux relations internationales. C'est dans cet esprit que l'année dernière, mon prédécesseur et ami, le bâtonnier Pierre-Ann Laugery, a signé ès-qualités, une convention de jumelage avec respectivement les Barreaux de Mons en Belgique et de Beyrouth au Liban. C'est dans cet esprit que nous avons signé cette année une convention de jumelage avec le barreau de Constanza, en Roumanie, et noué des relations privilégiées avec les Barreaux de Genève, du Luxembourg, de Port au Prince et de Kinshasa. C'est dans cet esprit et parce que notre Barreau a également une tradition d'éloquence que nous avons créé cette année la soirée des éloquences francophones. Celle-ci s'est déroulée hier soir. C'est pourquoi je vous propose à présent de procéder à la remise des prix à nos deux lauréats de ce concours. Je vous propose de

procéder également à la remise des prix de nos Secrétaires de la Conférence 2019 et 2020.

Pour cela, je vous remercie de bien vouloir me rejoindre sur scène afin de remettre leurs prix aux lauréats de la soirée d'éloquence francophone : Madame Catherine Pautrat, Présidente du TGI de Nanterre, membre du jury. Bonsoir, venez, madame la présidente s'il vous plaît. Antoine Christin, Président de l'association des Secrétaires et ancien Secrétaire, afin de remettre leurs prix aux Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine 2019. Je remercie également de venir sur scène Jean-Emmanuel Barthélémy, ancien bâtonnier de Mons, ainsi que Monsieur le Bâtonnier Bernard Vatie, Secrétaire Général de la Conférence Internationale des Barreaux. Parce qu'ils le valent bien et parce qu'ils ont la gentillesse de doter de nombreux cadeaux nos différents candidats, je cite avec plaisir nos différents partenaires : DALLOZ tout d'abord, qui a offert à tous les candidats de la soirée des éloquences francophones ainsi qu'à nos Secrétaires 2019 et 2020 un tote bag et un traité d'argumentation judiciaire et de plaidoirie ; LEXBASE qui a offert des iPads aux deux Secrétaires 2020 ainsi qu'aux deux lauréats du concours des éloquences francophones ; la BANQUE TRANSATLANTIQUE a offert quatre jolis livres d'art, ainsi que LE DROIT POUR MOI qui offre aux deux Secrétaires 2020 ainsi qu'aux deux lauréats des Éloquences francophones, une vidéo d'une durée d'une minute utilisable pour illustrer, au choix des lauréats, une actualité ou mettre en avant son cabinet.

Et à présent, j'allais dire sous vos applaudissements, j'appelle la lauréate du prix des étudiants de la soirée des éloquences francophones : Sonia Romain, de l'Université de Sceaux qui verra son prix lui être remis par madame Pautrat ainsi que Jacques Mukonga Sefou du Barreau de Lubumbashi en République du Congo qui verra son prix remis par Antoine Christin. Félicitations !

Sachez-le, nos deux lauréats ont été brillants hier. Le concours consistait donc à une joute verbale entre dix candidats, quatre venant des universités de Sceaux, Malakoff, Nanterre et de l'Hedac et six nous venant de différents barreaux : du barreau

de Mons en Belgique, du barreau de Genève, du barreau du Luxembourg, du barreau de Lubumbashi, du barreau des Hauts-de-Seine et du barreau de Beyrouth. Le jury était composé de représentants également de ces différents barreaux.

Jacques et Sonia ont été remarquables, je dois le dire. Ils ont su convaincre le jury par leur éloquence, leur talent, leur humour. On a eu une très belle scène, je dis scène parce qu'en fait c'était Don Juan, c'est ça ? Vous défendiez Don Juan et vous avez commencé votre plaidoirie en ouvrant les rideaux et vous l'avez terminée en fermant les rideaux, mais en n'oubliant pas d'attraper notre cœur au passage. C'était magnifique.

Quant à Jacques, au premier mot, il nous a conquis. Une force de conviction étonnante, des silences étonnants. Convaincant, il a réussi le tour de force de nous convaincre sur la question des migrants. Et ce n'était pas facile. Jacques, Sonia, merci et bravo.

J'appelle à présent les Secrétaires de la Conférence 2020 dans l'ordre alphabétique et j'y tiens, car il n'y a pas à Nanterre de classement entre nos Secrétaires, donc Amaury Le Bourdon tout d'abord, qui verra son prix remis par Jean-Emmanuel Barthélémy et Jean-Baptiste de Varax, qui sera récompensé par Monsieur le bâtonnier Vatie.

Donc nos deux secrétaires 2020 qui l'année prochaine, animeront le procès fictif d'une personnalité, nous verrons laquelle. Tous les deux nous ont convaincus sur Kant ? C'est ça ? Merci. Bravo ! Je vous invite à regagner vos places.

J'invite maintenant à venir sur scène les secrétaires de la Conférence 2019, toujours dans leur alphabétique Florian Baron. Olivier Dewas. C'est moi qui vais avoir l'honneur de vous remettre votre prix, la magnifique statue qui incarne l'éloquence dans le Barreau des Hauts-de-Seine, ainsi que le magnifique livre Le Saint Yves de Tréguier, en exclusivité, dans la mesure où il est à peine sorti des presses. C'est donc un ouvrage sur le saint qui nous est quand même très cher à nous tous juristes, et je pense que vous aurez beaucoup de plaisir à le lire. Bravo !

Je souhaiterais à présent évoquer une date importante pour tous et surtout pour ceux qui nous sont les plus chers : les enfants. Le 20 novembre prochain, la Convention Internationale des Droits de l'enfant fêtera ses 30 ans.

*Diffusion d'un film*

#### Bâtonnier Vincent Maurel :

Isabelle Clanet Dit Lamanit, présidente du groupe Union des Barreau des Hauts-de-Seine, particulièrement active. Isabelle, peux-tu nous parler de cette convention s'il te plaît ?

#### Intervention d'Isabelle Clanet Dit Lamanit

Elle a 30 ans la Convention...comme dit Emma à la fin du film

Et notre groupe de 80 avocats d'enfants a aussi 30 ans

Oui, je n'ai pas l'air comme ça mais...Je suis une bande d'avocats d'enfants à moi toute seule. Je suis ceux que vous avez vu dans le film.

Je suis aussi : Nolwenn, Elsa, Jean-Baptiste, Edith, Abderrahim, Esther, Véronique, Françoise, Andrée, Nathalie, Carole et, bien sûr, tous les autres.

Des Confrères spécialement formés pour accompagner ces clients pas tout à fait comme les autres. Des Confrères engagés selon notre principe un enfant – un avocat, le même, à ses côtés, pendant toute sa minorité, quelle que soit la difficulté juridique à laquelle il est confronté. Des Confrères militants...et convaincus qu'il reste encore du travail pour promouvoir les droits de l'enfant.

Et je voudrais remercier Dominique TARQUINI-LASNE et Alexandre DEMOLLING qui, depuis l'Ordre des Avocats, pilotent nos actions, toujours avec enthousiasme

Et comme on n'est pas sérieux quand on a 30 ans.



Nous avons eu l'idée de célébrer, mercredi prochain, cette journée particulière des droits de l'enfant en créant ELOC'EN SEINE. ELOC'EN SEINE, c'est quoi ? Ce sera la rencontre ludique de professionnels de la jeunesse et d'enfants au travers de joutes oratoires par équipes

Dans chaque équipe : un adulte. Et sont déjà inscrits : un Juge des enfants, un substitut du parquet mineurs, un avocat d'enfant, une éducatrice de la maison d'arrêt, un éducateur du service éducatif du Tribunal, un médecin de l'Espace Santé jeunes de Nanterre, un bénévole de Réseau Éducation Sans Frontières. Et dans chaque équipe, 2 enfants orateurs : collégiens, lycéens mais aussi mineurs détenus et mineurs étrangers isolés.

Alors, le 20 Novembre à 15 h, éteignez le Tribunal, fermez vos cabinets et venez au lycée René Auffray de CLICHY les encourager et les applaudir.

Enfin, je voudrais remercier Timoko. Timoko, tu as 17 ans, tu es suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse et tu es l'auteur de l'illustration de notre affiche. Je te dois la vérité Timoko, ta représentation des droits de l'enfant nous a tous effrayés. Mais tu as raison de nous rappeler que les droits de l'enfant, ce n'est pas un joli concept, c'est aussi, pour certains d'entre vous, une réalité. Celle des pays qui, 30 ans après, n'ont toujours pas ratifié la Convention, la Somalie et les Etats-Unis, car je dois les citer.

Et, en France : C'est ne plus voir ma mère ou mon père parce que le centre de visites médiatisées n'a plus de crédit pour fonctionner. C'est être en danger dans ma famille et... y rester... parce que les services sociaux ne sont pas assez nombreux pour exécuter la décision du juge qui m'a placé pour me protéger. C'est avoir fui la guerre ou la misère et être placé, à 15 ans, dans une chambre d'hôtel, seul, sans éducateur, sans soins et sans école. C'est dormir porte d'Aubervilliers sous une tente de fortune. Et, de guerre lasse, c'est sauter du 4<sup>ème</sup> étage du palais de justice de Paris. Alors oui, tu as bien raison Timoko de contredire Rimbaud et de nous rappeler que, parfois...

ON EST SERIEUX QUAND ON A 17 ANS

Mes chers Confrères, Chers amis, C'est vrai. On est parfois contraint d'être sérieux quand on a 17 ans. Inversement, l'est-on toujours lorsqu'on en a 30 ? Et quid lorsqu'on en a 47, l'addition des deux ? Je ne sais pas... Je pense en revanche qu'à cet âge-là, on est encore jeune. 47 ans, c'est l'âge de notre barreau.

Un barreau jeune, donc. D'autant que l'âge moyen des 2 450 avocats qui le composent est lui-même de seulement 41 ans, 40 ans chez les femmes. Femmes qui représentent 57 % d'entre nous, et même 62 % chez les moins de 35 ans.

Jeune, féminin, notre barreau est également et incontestablement un barreau d'affaires. Plus des deux tiers d'entre nous, exerçant ou non dans ce que l'on appelle les « grandes structures », membres ou non d'un réseau, conseillent et défendent les entreprises de toutes tailles et leurs dirigeants, en France comme à l'international. Pour autant, les « autres », si je puis dire, ceux qui exercent principalement dans des structures individuelles et essentiellement à destination des particuliers, sont nombreux eux aussi : plus de 700.

Le barreau des Hauts de Seine est ainsi une terre d'excellence juridique, où tous les domaines du droit sont pratiqués, où chacun, du plus simple particulier à la plus géante des multinationales, peut trouver défense et conseil. En toutes matières, des plus traditionnelles aux plus innovantes, notre barreau est riche d'une incroyable diversité. Cette diversité permet de nombreuses formations, commissions, et autres moments d'échange, qui participent à la convivialité et à travers elle, à la confraternité.

A l'heure de la dématérialisation, il est essentiel de multiplier les occasions de se rencontrer. Comme il est essentiel de s'ouvrir aux autres.

C'est pourquoi notre barreau a organisé de nombreux événements auxquels sont intervenus des magistrats, des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, des politiques, des

chefs d'entreprise, des juristes d'entreprise, des journalistes, un banquier, un médecin... Un prêtre ! Sans oublier nos confrères et amis des barreaux belges, roumains et libanais. Nous avons ainsi pu confronter les difficultés que nous rencontrons et les solutions que nous apportons : sur l'exécution des peines, sur le secret professionnel, la pénalisation du droit fiscal, l'intelligence artificielle, ou bien encore l'avenir de la fraternité.

Nous avons débattu également sur le rapport du député Gauvain et cette nécessité, selon lui, de créer le statut d'avocat en entreprise afin de lutter efficacement face à l'impérialisme juridique américain. On peut ne pas être d'accord. Mais on ne peut pas ne pas en discuter. Et pas uniquement entre nous !

Nous avons de nombreux autres projets, avec le Conseil départemental, avec le monde universitaire, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie... Made In 92 et notre participation au concours des jeunes entrepreneurs du département n'est qu'un début.

Nous sommes et nous devons rester au cœur de la cité. Car autant nous avons besoin d'elle, autant la cité a besoin de nous. Par essence, notre profession est solidaire. Notre vocation première est de défendre, et, lorsqu'il doit n'en rester qu'un auprès de celui dont plus personne ne veut, l'avocat doit être celui-là.

Que l'on soit face à des juges, face à l'administration, face à un adversaire, notre mission est la même : assister. Cette solidarité, les avocats l'expriment tout particulièrement par leur présence aux côtés des plus démunis, des plus faibles, au travers des missions menées pour l'accès au droit dans les mairies, avec les restos du Cœur ou de nombreuses autres associations... Cette année, notre barreau s'est particulièrement mobilisé en faveur des personnes en situation de handicap.

De nombreux confrères, ont ainsi, bénévolement, à l'Ordre, puis lors du congrès de la Fédération Française des Infirmités Cérébrales, aidé

à remplir des formulaires particulièrement longs et compliqués aux fins d'obtenir l'allocation adulte handicapé ou le statut de travailleur handicapé.

D'autres au travers d'événements sportifs, ont levé des fonds au profit de l'association ENVOLUDIA, qui favorise l'épanouissement et l'autonomie des enfants et adultes touchés par la paralysie cérébrale.

Enfin, notre barreau a vu naître l'association DROIT COMME UN H ! qui a pour objectif de faciliter l'intégration des étudiants et élèves avocats de talent dans les professions du droit.

C'est ainsi que j'ai le plaisir et l'honneur de vous annoncer le lancement par cette association, le 19 novembre prochain, du premier label d'engagement des professions du Droit en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. J'espère voir un grand nombre, que dis-je, un très grand nombre d'entre vous l'arborer !

Notre barreau est également et traditionnellement mobilisé en faveur des femmes, et notamment de celles victimes de violences. Fort de cette tradition, nous allons nous engager à partir de cette année aux côtés du Conseil départemental, avec l'Institut des Hauts-de-Seine, au sein de l'École Française des Femmes ainsi que dans le très beau projet de Bus des Femmes. Celui-ci permettra aux femmes les plus fragiles, de rencontrer à la fois, des avocats et des professionnels de la santé. Il sera inauguré le 28 novembre prochain.

Pour finir, je me dois de citer le match de football disputé avec des détenus de la Maison d'Arrêt de Nanterre, grâce au concours précieux de sa directrice, que je remercie. Je tairais en revanche le score... On ne peut pas être performant dans tous les domaines !

Que dire de plus ? Tous les jours, à l'Ordre, je croise des confrères qui pour l'un, est aux côtés d'un enfant maltraité, pour l'autre, défend un propriétaire qui vit l'enfer d'un conflit de voisinage, pour un troisième conseille une société du CAC 40... Quelle autre profession permet cela ? Aucune.

Alors, n'en déplaise à certains qui voudraient que les avocats soient les agriculteurs de demain, et les mineurs d'après-demain, notre profession a de l'avenir. Prétendre que notre profession puisse disparaître est même surprenant... Peut-on sérieusement imaginer une société démocratique sans avocat ... ? Je vous pose la question et je vous laisse y réfléchir.

Notre profession est belle, attrayante. Elle offre de multiples opportunités. Le monde évolue et nous évoluons avec lui. Nous ne sommes pas dépendants de la mécanisation. Et l'intelligence artificielle, voire même l'intelligence quantique, n'est selon moi pas de nature à nous faire disparaître. Plus qu'en l'avocat diminué, je crois en l'avocat augmenté.

Au-delà de nos activités traditionnelles, je crois en notre capacité à nous développer et à nous épanouir dans de nouveaux métiers, en pluri et en inter professionnalité. Malgré mon optimisme, qui n'a rien de béat, je vais vous faire une confidence... J'ai trouvé cette année ... compliquée...

Nous l'avons débuté par une grève et une manifestation contre la réforme de la justice. C'était un 15 janvier, jour de la Saint REMI. Saint REMI qui en 482, écrivit au Roi CLOVIS : « *Secourez les malheureux, protégez les veuves, nourrissez les orphelins... Que votre tribunal reste ouvert à tous et que personne n'en sorte triste* ». Certes, il ne s'agissait pas pour nous de revendiquer la joie à la sortie des tribunaux ! Mais comme Saint REMI, nous demandions qu'au moins, les tribunaux restent ouverts à tous. Que chacun ait un accès à la justice, quelle que soit sa condition, quel que soit le territoire où il vit.

Nous critiquions cette réforme. Nous critiquions également l'absence de concertation, de considération. Alors on nous a offert un prétendu débat... Pour quoi finalement ? Pour imposer le projet initial, en nous promettant, c'est vrai, plus de moyens pour la justice. Mais la hausse du budget s'avère en définitive moindre que celle annoncée. Nous pourrions être tentés de dire que c'est bien quand même. Mais cette hausse est principalement

dédiée à l'administration pénitentiaire, dotée de 1 000 emplois nouveaux sur les 1 520 annoncés. Alors qu'en matière de justice, notre pays est l'un des pays les moins bien classés d'Europe !

Nous sommes à la 14<sup>ème</sup> place sur 28, avec 72 euros par habitant et par an consacrés à la justice. Deux fois moins que l'Allemagne ou le Royaume Uni. Nous sommes à la 24<sup>ème</sup> place en ce qui concerne le nombre de juges professionnels : 10 juges professionnels pour 100 000 habitants ! Deux fois moins à nouveau, deux fois moins, j'insiste, que la moyenne des États Membres ! Nous sommes à la 20<sup>ème</sup> place en ce qui concerne le nombre d'avocats, avec seulement 94 avocats pour 100 000 habitants : ils sont 202 en Allemagne, 291 en Espagne et 368 en Italie.

Et je n'épiloguerai pas sur la scandaleuse longueur des procédures : il faut en France une moyenne de 304 jours pour voir son cas jugé en première instance, contre 133 en Suède, 91 aux Pays Bas, 19 au Danemark !

Las... Neuf mois plus tard, nous battions à nouveau le pavé parisien pour protester contre la disparition annoncée de la CNBF, et l'absorption de notre régime autonome de retraite au sein d'un régime universel.

C'était un 16 septembre, jour de la Saint CYPRIEN. Avant de se convertir et de devenir évêque de Carthage, Saint CYPRIEN était rhéteur et avocat. Il trouva son bonheur et gagna le cœur de ses contemporains en leur donnant tous ses biens. Peut-être le Haut-Commissaire à la réforme des Retraites, Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, a-t-il pensé que, comme Saint CYPRIEN, nous trouverions notre bonheur en donnant les réserves que nous avons su constituer au fil du temps ? Mais, même si nous portons la robe des clercs, nous ne sommes pas Saint CYPRIEN !

Nous avons certes prêté le serment d'exercer, notamment avec humanité, et devons respecter en particulier dans cet exercice le principe de désintéressement. Mais tout de même ! De là à accepter une telle spoliation ! Car c'est de cela

dont il s'agit. Avec de surcroît une augmentation de nos cotisations et une diminution de nos pensions... !

Je ne m'attarderai pas sur cette réforme des retraites. Beaucoup a déjà été dit. Je me contenterai de regretter là encore une absence totale de concertation. Je me contenterai également de réaffirmer mon opposition totale à toute accusation d'égoïsme. En matière de solidarité, notre profession n'a de leçon à recevoir de personne, nous l'avons vu... Et je ne parle même pas des 90 millions d'euros que notre Caisse reverse aux caisses déficitaires.

Enfin, malgré les cafouillages dont nous sommes les témoins depuis plusieurs jours sur la clause de grand-père, arrive à présent la bataille des chiffres. Dépassons-là. Non pas que cette bataille me fasse peur. Monsieur DELEVOYE l'a lui-même admis : nos chiffres sont vrais. Mais au-delà de ces chiffres, la question à se poser est : souhaitons-nous conserver un régime de retraite géré par nous-mêmes ou bien sommes-nous d'accord pour que celui-ci soit intégré au sein d'un grand machin, géré par l'État ? Personnellement, j'ai choisi.

Poursuivons notre rétrospective de cette année si particulière. Et arrêtons-nous à la date du 21 octobre dernier... Jour de la Sainte CELINE, qui était la maman de Saint REMI, et de publication de l'Ordonnance venant transposer la directive européenne dite « DAC 6 ». Cette directive vise à renforcer la transparence et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales en prévoyant une obligation, pour les contribuables ou les intermédiaires, de déclarer aux autorités fiscales les dispositifs transfrontières à caractère potentiellement agressifs. Elle laisse toutefois la possibilité à chaque État d'accorder aux intermédiaires soumis au secret professionnel, donc aux avocats, le droit d'être dispensés de cette obligation de déclaration.

Malgré cette possibilité, le gouvernement a d'abord tenté de nous imposer cette obligation en établissant une distinction fumeuse entre identité du

client et contenu du dossier ... C'était inacceptable. Notre profession s'en est émue et a manifesté son opposition. Avons-nous été entendus ? Certains ont pu le penser après une première lecture de cette ordonnance de transposition finalement présentée en Conseil des ministres le 21 octobre. Il est désormais prévu que l'intermédiaire soumis au secret professionnel devra souscrire cette fameuse déclaration dès lors qu'il a l'accord de son client. Devons-nous pour autant nous réjouir de cette rédaction et crier victoire ? Non.

En prévoyant qu'un avocat puisse procéder à une déclaration auprès de l'administration fiscale avec l'accord de son client, ce texte crée un dangereux précédent. Rappelons que notre secret professionnel est général, absolu et illimité dans le temps. Rappelons que l'avocat est le confident nécessaire du client. Rappelons que ce dernier n'est pas autorisé à relever l'avocat de son secret professionnel.

Alors, devons-nous, pouvons-nous accepter une telle possibilité ? Non.

Ce serait accepter un affaiblissement de celui-ci avec un risque, qui n'a rien de théorique, que d'autres exceptions voient rapidement le jour. Tenez, en droit social par exemple... On ne peut donc que s'interroger sur cette ordonnance, et s'en inquiéter. Cette persistance de l'administration française à vouloir aller, en ce qui concerne les avocats, au-delà de ce que prévoit la réglementation européenne, ne peut qu'être critiquée. Tout comme était et reste critiquable la loi contre la fraude fiscale adoptée en automne dernier, qui expose à une amende les avocats de contribuables qui font l'objet d'un redressement fiscal alors même que ledit redressement n'a pas encore fait l'objet d'une décision de justice ! Tout comme risque d'être également très critiquable la transposition à venir de la 5ème Directive anti-blanchiment que nous concocte l'administration ... On ne peut atteindre le contribuable, alors on s'en prend à l'avocat !

Entendons-nous. Il ne s'agit pas là d'une coquetterie d'avocat, d'un snobisme de robin ou d'une déprime de fiscaliste... Que je ne

suis pas d'ailleurs. Il s'agit d'un véritable enjeu démocratique.

Je vous le dis chers Confrères. Je vous le dis aussi à vous, chers invités qui n'êtes pas membres de notre profession. Il faut être intraitable. Intransigeant. On ne touche pas au secret professionnel !

Et on ne finasse pas. J'entends certains, parfois même des confrères, dire : « *ce n'est pas si grave* » « *on n'a qu'à organiser cette divulgation au sein d'un mandat* ». Non. Énorme erreur. Ne tombez pas dans ce piège !

Lors du dernier congrès de l'Union Internationale des Avocats, cette très inquiétante tendance que l'on constate dans de plus en plus de pays, à aller chercher les avocats à défaut d'attraper les justiciables ou les contribuables, au risque d'affaiblir le secret professionnel, a été évoquée et dénoncée. En particulier par le bâtonnier du Luxembourg, François KREMER, que je cite : « *La question des droits de L'Homme nous tient à cœur, ne serait-ce*

*que par la question du secret professionnel, qui en est une composante* ». On parle bien des droits de l'Homme.

Le droit à un confident. Un confident nécessaire. Un confident indispensable face à la machine judiciaire ou administrative qui peut broyer chacun d'entre nous.

Émile Garçon l'a écrit : « *Le bon fonctionnement de la société veut que le malade voie un médecin, le plaideur un défenseur (...). Mais ni le médecin, ni l'avocat ne pourraient accomplir leur mission si les confidences qui leur sont faites n'étaient assurées d'un secret inviolable* ».

Alors, j'entends la colère sourde de l'opinion publique qui ne supporte plus la multiplication, depuis une dizaine d'années, de révélations sur des pratiques de fraude et d'évasion fiscales à grande échelle : *Offshore leaks, Lux Leaks, Swiss Leaks, Football Leaks, etc., etc...* Cette litanie des leaks est devenue insupportable pour beaucoup.



J'entends le ras-le-bol des citoyens à chaque fois qu'éclate un nouveau scandale impliquant des personnalités ou des entreprises connues. J'entends aussi la préoccupation des gouvernants à remplir les caisses des États et je comprends leur volonté de riposter. Et finalement, ont-ils le choix face à la vox populi ? Mais, tant pour des raisons budgétaires que pour acheter la paix sociale, peuvent-ils prendre le risque de porter atteinte à nos libertés individuelles ?

En 1973, dans l'« Exécution », Robert Badinter écrivait : « *j'ai toujours rêvé de la plaidoirie d'un avocat qui saurait qu'il va être condamné, emprisonné, exécuté avec son client. Quelle force aurait son propos ! Et quelle belle fin pour un avocat* ». C'est beau, ça prend aux tripes. Cela nous rend fiers d'être avocat.

Mais aujourd'hui, j'ai bien peur qu'un tel rêve ne soit plus très loin de se réaliser et qu'il se révèle être finalement un cauchemar : non pas pour sa plaidoirie, mais pour la consultation qu'il lui aura remise, l'avocat est aujourd'hui exposé au risque d'une amende voire d'être condamné avec son client !

L'avocat est de plus en plus tourmenté dans ses missions fondamentales. Sans oublier la relation entre les avocats et les magistrats, qui est de plus en plus compliquée. Je dois admettre qu'en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas les plus à plaindre quant à la qualité de ces relations. Et je remercie les différents chefs de juridiction : Mesdames la Présidente du TGI de Nanterre et le Procureur de la République, Messieurs le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles et le Procureur Général, pour la qualité de nos échanges, réguliers et constructifs.

Nous avons en particulier réussi à trouver ensemble un accord sur les box de verres, parvenant à concilier les impératifs de sécurité de la chancellerie avec ceux de dignité et de présomption d'innocence. Nous avons également trouvé un modus operandi concernant la circulation des avocats dans l'annexe du TGI malgré la sécurisation de celle-ci. Et nous espérons pouvoir encore mieux fluidifier cette

circulation une fois que les nouvelles cartes d'avocats le permettront. Madame la Présidente... Mais cette sécurisation justement, est des plus troublantes.

L'avocat n'est plus considéré comme membre à part entière de la communauté judiciaire : sa libre circulation dans les enceintes des tribunaux va désormais dépendre localement des relations avec les chefs de juridiction. Et encore, en fonction de l'architecture des lieux. Car les tribunaux sont désormais pensés et construits sans l'avocat. Ce qui interroge.

Tout comme interrogent les incidents qui se multiplient, le dernier en date concernant notre confrère, Vincent NIORE, poursuivi pour s'être opposé à un Juge des Libertés et de la Détention suite à une perquisition au sein d'un cabinet d'avocats. Vincent NIORE qui est parmi nous ce soir, que je salue et auquel je réitère mon soutien entier et total. La défense de la défense ne se discute pas. Saviez-vous en effet, qu'à Paris, le nombre de perquisitions au sein des cabinets d'avocats a augmenté, entre 2017 et 2018 de 203 % ? Cela n'a rien d'anodin.

Alors, ne nous égarons pas. Et quand j'emploie le pronom « nous », je parle de nous en tant que citoyens. Pas en tant qu'avocats. Malgré les lanceurs d'alerte, malgré l'exigence de transparence de notre société, ne nous trompons pas dans nos priorités.

Je pourrais terminer mon propos de façon grandiloquente. Je pourrais invoquer nos glorieux aînés. Marteler que le premier des droits est inscrit au frontispice de nos écoles et de nos mairies. Liberté. Et que l'avocat en est le meilleur défenseur. Je préfère citer Michael CONNELLY, auteur de romans de gare diront certains, mais lu par tous, et qui en une phrase, pleine de bon sens, assène une vérité simple :  
« *Tout le monde déteste l'avocat de la défense... Jusqu'au moment où on en a besoin* ».

J'appelle à présent pour l'accusation Monsieur Florian Baron.



# RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE FLORIAN BARON

Récusé ! Récusé ! Vincent Maurel ! Récusé le président de cette Cour des Miracles qui rend une justice comme l'on rend un service.

Récusés ! Tous ces jurés, vulgaires assistants d'une injustice qui préserve les puissants et acquitte les délinquants.

Coupable ! Jean Lassalle, berger égaré, qui guide ses administrés comme l'on guide de pauvres ovidés. Il est temps que cela cesse. Personne, non, personne ne m'empêchera de parler.

Observez et constatez !

1. Une Cour présidée par un bâtonnier plus adepte des « fusacq » que des procès « Cahuzac » ;
2. Des jurés, tous anciens présidents de cette Cour des navrants délires ;
3. Maître Dewas, guitariste à ses heures perdues, et avocat de la dépense à ses procès perdus.

Des avocats, encore des avocats toujours des avocats mais c'est moi. C'est moi et moi seul qui comparais devant cette cour. Oui ce sont les avocats généraux qui comparaissent devant les avocats ici. Méprisés, détestés, ils repartent abattus rejoindre le royaume des damnés de la justice, le cœur brisé, le moral détruit, le voile de l'injustice drapant leurs illusions perdues.

Votre Cour n'existe pas. Aucune règle de procédure, aucun texte législatif, rien ne régit cette Cour. Et pourtant, vous êtes là ! Vous jugez ! Et à chaque fois, c'est la même chose. Les coupables aux mains pleines sont soit innocentés, soit condamnés à des peines futiles.

Monsieur Vincent Maurel, soi-disant le Président de « *je ne sais pas trop quoi* », Mesdames et Messieurs les faux jurés, vous êtes le symbole d'une justice dont le visage m'est inconnue et à chaque fois que vous entrez dans cette salle, c'est Thémis qui fuit.

Si la Justice est aveugle, l'injustice a un visage. Le vôtre !

Pour faire enfin revenir la justice dans ce barreau, rien n'est plus simple : faites votre boulot ! Condamner un coupable, ce n'est quand même pas compliqué, non ? Vous verrez, c'est si bon de faire du mal à quelqu'un.

Et ce coupable, c'est lui ! Non, pas celui de gauche, celui de droite. Pas celui en robe, celui avec la tête de délinquant. Son avocat Maître Dewas n'a rien fait. Il ne fait jamais rien mais vous le faites très bien Dewas. Remarquez, entre nous, défendre Lassalle, ce n'est pas être complice, c'est être coupable. Allez, dans le même sac Dewas et Lassalle. Cet homme de droite ou de gauche, ou peut-être au centre, ça dépend du vent, c'est Jean Lassalle, Don Lassalou, le béarnais bondissant, Jeannot le Fou, le vampire de Lourdios-Ichère comme on l'appelle !

Comme Lassalle, je suis doté de bon sens vous savez. Je sais reconnaître dans chaque innocent le coupable caché ! Robespierre je t'aime tellement ! Lassalle est coupable et puis c'est tout.

Ne vous fiez pas à l'attitude de M. Lassalle, à sa carrure de gentil Géant Vert, à ses mimiques de benêt ! Lassalle n'est pas juste le fou chantant de l'Assemblée Nationale, le gréviste de la faim. C'est un fabuleux conteur d'histoires, oui mais d'histoires pour enfants ! Tel Don Quichotte, je lutterai contre les moulins à paroles qui broient les esprits des électeurs les plus fragiles. Je veux vous réhabiliter Lassalle afin de mieux vous condamner, de mieux vous broyer. C'est ma raison de vivre et ma façon de vous aimer.

Vous avez commis deux gravissimes infractions, vous avez été méchant Lassalle :



1. Vous êtes coupable d'escroquerie ;
2. Vous avez fomenté un mouvement insurrectionnel menaçant gravement nos institutions.

Vous êtes piégé Jean, je sens l'odeur du sang, je ne vous lâcherai pas. Tous, nous sommes des victimes de l'escroquerie de Lassalle.

Vous êtes né dans le Béarn à Lourdios-Ichère le 3 mai 55, le jour de la Saint-Jacques, saint-patron des coquilles et des bourdes. Sa jeunesse a contribué à créer le criminel ici présent !

Les montagnes, les orages, la misère, la chaleur extrême, la peste noire, la peste blanche, la peste rose, les hivers succédant aux hivers, les étés hivernaux succédant aux hivers éternels. Parfois, rendez-vous compte, il peut se passer des mois sans que la lumière ne vienne réchauffer les champs, gelés 6 mois de l'année, asséchés les 8 mois suivants. Oui Vincent, 6 plus 8 ça fait 14 ! Et croyez-moi, une année de 14 mois, c'est deux fois plus long qu'une année normale... surtout dans le Béarn. La vie est dure.

Pire encore, sa jeunesse a été marquée par des combats avec des bêtes féroces, sanguinaires. Lassalle est précoce, il a vu l'ours très jeune, l'a regardé dans les yeux et à chaque fois le plus faible est parti, toujours le même, les oreilles rabattues, la queue entre les jambes. Bien évidemment, je parle de l'ours. Victimisé par la puissance monstrueuse du béarnais fou. Un caractère forgé par l'épreuve, un homme au mental d'acier, aux genoux de titane et à la hanche en carbone. Cet homme est un tueur, déterminé, froid : le Terminator de la politique.

Très tôt, il a commencé son travail de sappe dans son village pour accéder aux fonctions politiques. Qui se levait pour défendre les copains ? C'était lui. Qui remplaçait la boulangère, le boucher ? C'était lui ! Une vache à vèler, un veau à biberonner, une truie à égorger ? Eh bien, c'est toujours le même : Don Lassallou.

A la question qui ? La même réponse, c'était lui. Lourdios-Ichère, c'était qui ? C'était lui ! A force de

travail de forme, de serrages de paluches, de coups de poings sur la table ou dans les dents, il est élu maire à 20 ans avec 102 % des votes. Un beau score !

Telle la famille Corleone, les Don Lassalou font la pluie et le beau temps sur le village de Lourdios-Ichère. Pendant 40 ans il a été maire de ce village comme on est père d'une nation, parrainant tous les enfants nés sur sa commune, participant à toutes les communions, les mariages, et surtout, sa passion : les enterrements. Une mafia je vous dis !

Tous ceux qui ont tenté de le détrôner ont perdu, disparu « accidentellement », écrasés par le poids de leur échec ou plus souvent sous des ballots de paille mal attachés ou sous les roues des tracteurs mal fixées. Vous êtes pris la patte dans le pot de miel.

Et ce n'est pas fini : Conseiller général pendant 33 ans, Vice-président du conseil général des Pyrénées Atlantiques pendant 10 ans, Député pendant 17 ans, Vice-président du Modem. Lassalle, c'est 100 ans de vie politique. Roosevelt, Clémenceau, Coty,

de Gaulle, Bayrou... Aucun n'a survécu à Lassalle. Une expérience à nulle autre pareille.

Lassalle n'est pas bête, mais c'est une bête, une bête politique, un animal politique. Moi je dirai une mule, qui transporte ces idées dans son ventre jusqu'à ce que le message éclate. Comment croyez-vous qu'il ait conservé son pouvoir ? Vous croyez que c'est par gentillesse, par niaiserie ? Est-ce par les mots que l'on fait partir les ours lorsqu'ils s'approchent de votre troupeau ? Lassalle joue au simplet. Faucon ou condor, méfiez-vous c'est un rapace ! Il est prêt à tout pour défendre ses idées, à se battre sur un ring où les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Fermez-lui, une porte, il rentrera par la fenêtre, fermez-lui la fenêtre, eh bien il raser la maison et vous avec ! Il est prêt à tout pour conserver ses mandats.

A l'aube, les brebis paissent paisiblement si près du firmament sur l'herbe verte qui étincelle de fraîcheur et de beauté magnifiée par la fragile rosée du matin. Le silence, beau, absolu... Au milieu de tout cela,



Jean est là, assis en tailleur, il admire la beauté de cet endroit béni des dieux, le béret sur la tête, le cure-dent aux lèvres, il est chez lui, il respire, en bref il vit. Il a le visage serein d'un bouddha après une raclette dominicale arrosée d'un bon Madiran de chez Laplace. Appuyé sur son arbre, repu, somnolant... Il lit. Il doit lire de la poésie : Mignonne allons voir si la rose, un roman de Sylvain Tesson sur les grands espaces peut-être ? Eh bien, non... Non, lui c'est Platon, Aristote, Berlusconi, Machiavel, Pol Pot, Locke, Marx. Il apprend les théories politiques, comprend les règles de fonctionnement de la démocratie athénienne. Lassalle aime la philosophie grecque. Son environnement n'est que support, le silence, un moyen de réflexion. C'est ça Lassalle, un calculateur, vil. Un mercenaire ! Le boucan éclatant des canons qui détonnent éveille son esprit d'une grandeur sauvageonne.

Mais souvenez-vous : tous nous vous avons vu Lassalle entonnant le chant béarnais « *acqueros mountagnos* » empêchant Nicolas Sarkozy, de s'exprimer. Pourquoi a-t-il fait cela ? Pour ennuyer le monde ! Oui pas que. Soi-disant pour tenter de sauver une gendarmerie de son village. Pourquoi cette méthode ? Une séance publique, un ministre de premier plan, des médias parfois plus intéressés par le choc des photos que par le poids des mots et vous créez un buzz. C'était trop beau, pas vrai Lassalle ! Il a agi pour montrer qu'il servait à quelque chose en attirant l'attention des médias, pour faire comme s'il tenait ses promesses. Il a préparé son intervention en préméditant les répercussions. Et Lassalle a été réélu, ré-réélu et ré-ré-réélu à maintes et maintes reprises. Le Jeannus Lassalus est un animal politique protégé par le dieu romain à deux visages aux actions pesées, sous-pesées pour faire mouche. Mais plus grave encore, n'a-t-il pas abusé de notre état de faiblesse ? Nous qui cherchons tant ce visage rassurant, paternaliste si proche des gens. Nous, les français qui avons cru à ce beau visage de Lassalle, à cette face bien brillante, bien lisse de berger rassurant. Les enfants croient au Père Noël, les adultes votent.

Pauvres adultes toujours autant émerveillés par le clinquant des lucioles, des étoiles filantes, des beaux mots. Le béarnais nous a berné ! Tout n'est

que balivernes. Le Père Noël vous endort mes enfants. Et son avocat Dewas va vous caresser dans le sens du poil avant de vous emmener à l'abattoir. Eh bien, Lassalle vous donne ce que vous voulez, du prêt à voter, vite porté, vite usé, vite démodé. Il a la sympathie chiraquienne, pas de programme mais il aime les vaches. Les gens, endormis, désespérés ne savent pas pourquoi mais ils vous aiment bien. Ils vous pardonnent vos faux pas. Ils suivent vos actions ponctuelles sans forcément suivre vos actions de fond.

Vous savez ce que vous faites Lassalle. Vous attirez le projecteur sur votre problème, vous allumez Lassalle la salle. Mais une fois la polémique passée, tout s'éteint, vous repartez votre bâton à la main, vos problèmes sous le bras. L'électeur s'en souviendra ! Mais de quoi ? Comme Martine à la plage, Martine travaille bien à l'école pour pouvoir divorcer, il y a Lassalle en gilet jaune, Lassalle fait la grève de la faim. Et à la question pourquoi ? Encore le silence...

Vous êtes le meilleur ami des Français Lassalle, celui qu'on aime bien, qu'on considère mais qui ne conclut pas. En 2017, les français vont ont dit : je vous apprécie trop, je préfère que nous restions amis. Les gens se font abuser par l'image ! Ils ignorent tout des raisons et des causes qui justifient votre combat. Votre principal ennemi, Monsieur Lassalle, c'est vous-même et moi depuis quelques minutes. Bilan de tout cela : une infraction d'escroquerie sur un électeur vulnérable. C'est pas joli joli !

Plus grave encore, non content de jouer sur son image sympathique, Lassalle organise un mouvement insurrectionnel pour devenir le calife à la place du calife, Président de la République Française. Lassalle est dangereux pour mon bel ordre public. Les faits sont là.

Très tôt, il a commencé à recruter des partisans, ça a commencé tranquillement avec ses canards, ses brebis, ses cochons puis il a changé de dimension avec sa famille, puis les copains, copines, et puis tout s'est accéléré. Son mouvement a grandi au niveau de son village, puis du conseil général, puis Député jusqu'à devenir Président de l'Association des populations des montagnes du monde. Imaginez

le nombre de montagnards, de pays différents, de culture différente, tous unis par quatre choses :

1. la montagne ;
2. la raclette (partout où il y a de la montagne, il y a forcément de la raclette) ;
3. un mauvais caractère de montagnard ;
4. et Jean Lassalle.

Un mouvement qui comprend les Basques et Béarnais, Catalans, Savoyards, Auvergnats, Jurassiens et très certainement quelques Bretons (il y a toujours des Bretons). Eh oui, je vois la peur dans vos yeux ! ça en fait du monde ! Eh oui, contrairement à la bravitude, la Lassallitude, ça existe, et nous le voyons tous les jours à mesure que l'influence de Lassalle grandit.

Ah, vous avez ri quand il a annoncé sa candidature à la présidence. Vous étiez surpris quand il a annoncé la création de son mouvement. Préparez-vous à pleurer si nous n'agissons pas. Et à votre avis, comment l'a-t-il appelé, hein ? Il l'a appelé « Résistons ! » Si ce n'est pas une preuve en béton armé ?

Il est tellement convaincu de son influence qu'il dit ce qu'il va faire. Comment pourrait-il être plus clair ? Vous voudriez qu'il l'appelle comment son parti : Insurrection montagnarde ? Du foin pour nos bêtes, le Béarn indépendant ? Un berger pour des moutons ?

Il a travaillé au corps les électeurs comme un boxeur sur son sac. Jésus et les rois français ne sont que des petits joueurs si l'on compare aux légendes de Lassalle. Un jour, Lassalle a dit à Poutine d'aller voir là-bas s'il y était. Et Lassalle y était.

Il ne multiplie pas les pains, par contre, il aime multiplier les bourdes, ça nourrit moins mais ça fait rire, rire qui permet de guérir de toutes les maladies. Contrairement à Clovis, il ne guérit pas des écrouelles. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui seuls les hommes politiques se font écrouer. Par contre, écoutez un discours de Lassalle, et la nausée d'un lendemain de soirée disparaîtra. Lassalle, c'est le Prozac du pauvre ! Lassalle redonne vigueur aux membres paralysés, Lassalle, c'est le viagra du citoyen moyen !

Il a eu 1,21 % des voix au premier tour, ce sont 440.000, 440.000 brebis égarées qui lui ont donné leur confiance. Puis ensuite il a gagné les législatives. Et dans cette salle, environ douze électeurs ont voté pour lui. C'est mathématique. C'est peut-être votre voisin, votre voisine. Regardez à côté de vous, regardez vraiment à côté de vous.

Lui ! Lui, non pas lui, elle, ne trouvez-vous pas qu'elle a une tête à voter Lassalle ? Ne trouvez-vous pas que les jurés et aussi Laugery ont un nez à voter Lassalle ? Je sais tout Pierre-Ann ! Et lorsque vous serez au cocktail, regardez bien les personnes qui s'approcheront du stand fromage, charcuterie et surtout qui boiront du vin rouge au lieu du champagne, il y a de fortes chances pour qu'ils soient membres de la Lassallitude.

Depuis 2017, le mouvement politique est devenu parti politique, organisé, structuré autour d'un manitou qui manie bien. Dans toutes les villes, ses partisans, les Lassalières comme ils s'appellent se rassemblent la nuit venue dans des lieux secrets, discrets pour comploter, dans des caves, pour faire triompher comme ils disent le bon sens.

La politique, ce n'est pas si compliqué : il suffit juste de faire confiance au bon sens. C'est d'ailleurs le seul point commun de Lassalle et de Trump. Toutefois, l'expérience avec Trump montre que le bon sens est une notion à géométrie variable. L'homme politique élu sur la base du bon sens, fait des choix en fonction de critères que lui seul connaît, au gré de ses envies voire peut-être d'une lubie. Le bon sens de l'un peut être le sens interdit de l'autre et ainsi mener à une impasse.

A l'origine, le bon sens avait justifié que cette voie soit en sens interdit. Pourquoi ? C'était logique. Et dorénavant elle ne l'est plus. Pourquoi ? Parce que c'est logique. L'électeur doit se méfier du politique qui changerait sa voix. Le bon sens a ses raisons que la raison ne connaît pas. Eh bien, faites comme lui ! Faites preuve de bon sens. Condamnez-le !

A votre avis, ce bon sens a abouti à quoi ? Après avoir débattu pendant des mois, Lassalle a eu l'idée exprimée dans ses mots, traduits approximativement

du béarnais par Nelson Monfort : Et si l'on créait un mouvement citoyen rassemblant, quelles que soient les sensibilités politiques, toutes les personnes qui en ont marre des taxes sur le pétrole, des décisions prises trop loin du peuple, de l'Europe, du pain trop cuit, des boîtes de médicaments ouvertes toujours à l'envers, des coins de meubles qui font mal aux pieds, du sol glacé le matin, du chat qui miaule sans raison le soir. Ce mouvement, c'est lui ! C'est lui qui a adopté le gilet jaune au Parlement ! C'est lui le guide de ce mouvement, symbole des électeurs laissés sur le bord d'une république en panne, lassés des agissements de leur élus et attendant une dépanneuse depuis des siècles !

Et vous voyez aujourd'hui ce que cela donne des sueurs froides et des fumées noires.

Cela fait un an maintenant que Vincent ne peut plus garer la Rolls-Royce de l'Ordre devant le Fouquet's pour faire du shopping sur l'avenue des Champs-Élysées, rebaptisés depuis, avenue des Porsche Brûlées ! Dans quel monde Vuitton !

La salle, pardon Lassalle, est-ce cela faire entrer le débat dans la salle ? Et ça continue encore et encore, ce n'est pas que le début, d'accord, d'accord... Dans quelques mois, ce sera la chienlit : 440.000 personnes en grève de la faim, tous les élus qui démissionnent de leur mandat en même temps et qui se mettront en marche dans toutes les villes de France arborant fièrement leur gilet jaune. C'est ainsi que le crime d'insurrection est caractérisé. Il est urgent d'agir Vincent et, Mesdames et Messieurs les parjurés. Sortez les muscles. Si vous n'agissez pas, vous serez les seuls responsables !

Je ne vous demande pas de choisir entre votre père ou votre mère, entre l'OM et le PSG ou entre Fidal et KPMG ! Choisissez entre la prison et l'emprisonnement ! C'est simple, basique. J'ai l'ours, vous avez la cage ! Une fois la bête enfermée, mon ordre public sera rétabli !

Et puisque M. Lassalle a toujours collectionné les mandats. Faites-lui plaisir ! Donnez-lui en trois pour l'ensemble de son œuvre. Trois premiers prix au concours général agricole, comme signes

de reconnaissance pour un animal politique de 1<sup>re</sup> classe. Deux mandats de 5 ans, deux quinquennats. Un premier, et vu sa popularité, offrez-lui la réélection. M. Lassalle, cela ne vous permettra pas de savoir ce que c'est qu'être Président de la République. Par contre, vous comprendrez à quel point c'est long 5 ans. Imaginez 10 ans, c'est pire, surtout lorsque vous n'avez pas choisi ce mandat.

Enfin, cerise sur le cadeau, je vous offre un mandat de dépôt sur un plateau. Dans cette affaire-ci, je pense qu'il sera vraiment justifié. Car les agissements de M. Lassalle autant que ses connexions avec les états extérieurs justifient qu'il soit immédiatement mis aux arrêts.

Si nous le relâchons, il retournera sur ses terres, entourés par des ours, je vous laisse imaginer la difficulté pour le retrouver. Rappelez-vous de Colonna dans le maquis, ce sera Lassalle dans l'Etorki ? Vous voulez un nouveau Dupont de Lignonès ? Cela nous évitera les titres dans les journaux : il est où Lassallou ? Il est où ? ou encore des vidéos de lui, porté dans un paquito endiablé pour s'extraire d'un contrôle de la gendarmerie aux trompettes de la Peña baiona en criant : « *La République c'est moi !* ».

Il est dangereux. Mais, parce que je vous aime, Jean, je veux que vous viviez longtemps. Comme tous les retraités de la politique, je vous réserve une jolie place dans le meilleur hôpital pour les anciens, la Prison de la Santé, de plus en plus annexe du Parlement. A votre âge, la santé c'est si important.

Vous verrez que « *là-bas, tout est neuf et tout est sauvage, libre continent sans grillage* ». C'est pour ça que vous irez là-bas. Vous vous exercerez au chant dans votre cellule en forme d'hémicycle, et pratiquerez le pastoralisme des autres détenus, loin des loups et des ours, le bâton de berger à la main et le Cochonou dans l'autre. Les promenades courtes vos transhumances : elles seront juste plus courtes mais les moutons seront les mêmes vous verrez.

Enfermé, c'est ainsi que Lassalle ira, lassé de cette liesse, se prélasser, se délasser, ressasser inlassablement son passé abyssal tassé dans sa cellule sale, de la colossale forteresse de la Santé.

# PLAIDOIRIE DE MAÎTRE MAÎTRE DEWAS

Il descend de la montagne à cheval. Il descend de la montagne à cheval. Il descend de la montagne ! il descend de la montagne ! il descend de la montagne ! il descend de la montagne à che... Ah ! Oh là... oh là là... oh la gaffe ! Chanter pour entamer un discours de rentrée... mais les secrétaires de la Conférence vont m'assassiner ! Pardon aux Anciens ! pardon aux Nouveaux ! pardon aux apôtres de l'éloquence ! pardon mon Père ! pardon Jésus ! pardon mon Dieu !

Monsieur le Président, Madame et Monsieur de la Cour, je l'avoue : j'ai fauté car j'ai chanté. Mais alors, si les faits sont reconnus, la Cour aimerait en connaître le mobile. À cela je répondrais que, comme toujours, les causes sont multiples. J'ai chanté, comme un enfant en bas âge gazouille pour signifier sa présence au monde et exprimer sa joie première d'exister. J'ai chanté, comme un oiseau en cage siffle sa liberté vers un ailleurs où les barreaux n'existeraient pas. J'ai chanté, comme une baleine harponnée qui salue une dernière fois l'océan. Les notes sont alors souvent incertaines mais le cœur y est. Voilà, c'est ainsi, j'ai chanté pour défendre l'homme qui est assis à mes côtés. Et si pour Monsieur l'Avocat général défendre c'est être complice, je préfère, lorsqu'il s'agit de mes plaidoiries, en être l'auteur.

Jean Lassalle. Vous le connaissez. Vous le connaissez depuis longtemps. Lui qui gravit un premier échelon vers une notoriété nationale en 2003. Alors que le premier coq de France allait s'exprimer devant l'Assemblée, une voix grave et lointaine retentit. C'était Jean Lassalle. Complètement décontenancé, réduit au silence, Sarkozy battait de l'aile. Il concentrait son regard vers le sonore ennemi. Le président de la volière avait beau protester depuis le perchoir, l'hymne vengeur s'abattait sur tous du haut des travées. La mutique volaille cherchait un mot... mais aucun de ceux qui se présentaient à son esprit n'étaient

dignes d'être prononcés en pareil lieu. Ainsi, il se taisait car nous étions encore à l'époque bénie où il tenait sa langue.

Confronté à quelque chose qu'il ne comprend pas, l'homme est placé face à un choix : se taire ou bien dire n'importe quoi. Visiblement, Monsieur l'Avocat général a choisi la seconde option. Voilà qu'il reproche à un homme d'avoir calculé ses coups ! d'avoir médité ses sorties ! il lui en veut en somme de réfléchir avant d'agir ! mais heureusement qu'il réfléchit avant d'agir ! imaginez si ce n'était pas le cas... imaginez si Jean Lassalle ne réfléchissait pas.

Vous le verriez suivi par des caméras sur ces terres natales... Il dresserait un tableau accablant de la situation : « *Ah, il y a de moins en moins d'agriculteurs... et il y a de plus en plus d'ours bruns. Tout va de travers. Regardez-moi ce tracteur. Même les roues sont voilées. On perd notre identité. Tenez, dernièrement un maghrébin s'est installé à proximité du village. Alors. Un ça va. On l'a adopté. C'est notre Maure à nous. Nardine Maure-à-nous* ». *Oui, oui, vous avez compris, Nardine Maure-à-nous*. Mais ça ce n'est pas Jean Lassalle ! hein ? Jean ! toi tu réfléchis, tu n'aurais jamais dit ça. Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, pour éviter ce genre d'aberrations, mieux vaut réfléchir avant d'agir.

Alors, bien sûr ! bien sûr qu'il y a préméditation Monsieur l'Avocat général ! Mais vous vous trompez quand vous voulez faire passer ce chant pour une casserole. Car lorsqu'on fait face à un mur d'indifférence... lorsque la raison est impuissante contre l'arbitraire... lorsqu'on se tient seul dans le courant glacé de l'histoire... Alors, oui, le chant demeure l'un des ultimes moyens de se donner du courage. Pensez au chant du soldat ! Lorsque l'orageuse nuée pointe à l'horizon, il lui lance crânement : je ne te crains pas. Pensez au chant du

forçat ! Alors qu'il lutte avec une roche aussi dure que sa condition, il pense : demain. Le chant a sa place partout où il y a de la peur... et partout où l'on affronte une tâche qui semble insurmontable. C'est ainsi que, comme vous me pardonnerez d'avoir chanté en ouverture de mon propos, vous pardonnerez à Jean Lassalle d'avoir fait ses gammes dans l'Hémicycle.

Depuis ce coup d'éclat, Jean Lassalle est apparu comme un homme libre. Quoi de plus normal ? Il est issu d'une famille de bergers. Des femmes et des hommes qui ne reçoivent pas d'ordres si ce n'est du vent, des nuages et du soleil. Jean Lassalle est né en 1955 à Lourdios-Ichère. Sa mère n'avait alors que 17 ans... et il hérita d'elle le goût de se lancer sans détour dans les grandes aventures de la vie.

À 21 ans, en 1977, il se porte candidat à la mairie de son village. Première rencontre avec son peuple... et il en tombe immédiatement amoureux. Ah, il soupire. Il rêve d'être l'élu. Il se met alors au travail. Il prend le taureau par les cornes. Il sert des mains à la pelle... et ratisse large. Au final, la politique n'est rien d'autre qu'une entreprise de séduction et il ne tardera pas à découvrir une des grandes joies de l'affaire.

Chacun avait déposé son bulletin dans l'urne comme un billet doux dans une boîte aux lettres. Puis, quand tout avait été dit, vint le moment du dépouillement. Un long effeuillage qui lui sembla durer une éternité. Jean était pris de fièvre comme tout amant encore vierge. Et puis soudain est apparue la vérité, toujours nue, entourée de rayons lumineux perçant jusqu'au plus profond du cœur : Jean était élu. Après tant d'effort, il exultait. Bon... en réalité... il n'y avait qu'une dizaine de bulletins dans l'urne et tout cela n'a pas duré plus d'une ou deux minutes. Mais peu importe. Jean Lassalle était un homme nouveau. Première campagne, première conquête. Le résultat était beau, d'une précocité exceptionnelle. Un résultat certainement trop beau pour Monsieur l'Avocat général Baron dont les propos et le nom indiquent qu'il ne goûte guère à ces joies démocratiques. C'est un père la morale qui prêche l'exclusivité ! Qui trop embrasse mal étreint



dit-il en somme. Il fustige la séduction ! Il condamne la multiplication des conquêtes ! en somme, il n'entend pas grand-chose aux affaires pudiques.

Et puis vous l'aurez compris, il existe un rapport charnel entre les élus et les électeurs. Finalement, les mandats c'est un peu comme les femmes : on les veut ! on les veut ! on les veut ! et puis quand on les a enfin... on a que des problèmes... Attention. Ce genre de plaisanterie est risqué car ces derniers temps, l'opinion est très sensible si l'on commence à parler du cul... Jean !... du cumul des mandats.

Alors pour mettre tout le monde d'accord sur cette question, permettez-moi d'emprunter quelques mots au regretté Guy Carcassonne. Lui, qui aura fait rayonner la faculté de droit de Nanterre pendant de longues années. Voilà son avis sur la question : « *Tant que le cumul n'est pas interdit juridiquement il est politiquement obligatoire* ». Le temps lui donnera raison et le cumul des mandats sera finalement interdit. C'est ainsi qu'à l'occasion de sa dernière élection à l'Assemblée nationale, Jean

Lassalle démissionna de son mandat de maire en 2017, après 40 ans de bons et loyaux services.

Reprocher à Jean Lassalle d'avoir cumulé des mandats c'est donc ne rien connaître à la politique et ne rien connaître au droit puisque tout le monde ici sait que nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit. Vous voilà désormais convaincu que Monsieur l'Avocat général est piètre juriste. Bon... entre nous... ce n'est pas une exception dans la magistrature. Mais quelques brebis égarées ne doivent pas conduire à condamner le troupeau. Et, en tant qu'avocats, nous sommes le plus souvent confrontés à d'honnêtes magistrats et, quoi qu'on dise à son client pour justifier une défaite, nous sommes forcés de reconnaître leur légitimité.

Observez la Cour qui siège derrière moi. Voilà bien une équipe exemplaire, un trio de choc, une personnification de la justice. La première, Madame la Bâtonnière Catherine Scheffler, vous êtes le bandeau qui aveugle les autres par votre



présence lumineuse... et votre goût pour les couleurs franches. Le second, Monsieur le Bâtonnier Pierre-Ann Laugery, vous êtes le glaive qui s'abat sans pitié aucune sur les injustices... ou sur les plaquettes de shit de vos clients qui vous payent en nature. Au troisième, Monsieur le Bâtonnier Vincent Maurel, revient le rôle de la balance. Rien à voir avec l'obligation pour les avocats fiscalistes de signaler à l'administration les montages d'optimisation fiscale agressive transfrontalier. Non. Je fais allusion à sa façon d'arbitrer avec bienveillance et de départager équitablement, sans froisser aucune sensibilité, les complexes causes qui lui sont présentées. Et c'est à cette illustre Cour que Monsieur l'Avocat général s'en prend. Il marche dans les traces de Jacques Vergès... ce qui n'est pas banal pour un représentant du parquet. Il dirige une attaque de rupture. Pour lui, cette Cour n'est pas légitime... mais ne soyez pas dupe. Cette mise en cause par Monsieur l'Avocat général n'est qu'une anticipation de sa défaite qu'il sait inéluctable tant le dossier est vide. Ce réquisitoire est un château de cartes... c'est une critique aux pieds d'argile... c'est une charge menée sur un shetland.

Non mais, Monsieur l'Avocat général... descendez de votre poney ! ménagez votre monture ! enlevez vos œillères ! Vous vous complaisez dans la facilité. Vous suivez servilement l'opinion en vous attaquant à un homme politique. La profession honnie des Français. Eux qui se sentent trahis, méprisés, ignorés. « Tous pourris ! » disent-ils.

Les politiques représentent l'objet de la haine. On leur attribue tous les maux de notre société. Ce sont des totems du malheur sur lesquels on lance des haches tags vengeurs : « *Macron démission !* », « *Macron dégage !* », « *Mort à Macron !* », « *Macron, Président des riches !* », « *Pour les patrons, tout est bon dans le Macron !* », « *Manu-tention !* », « *Manu-facture !* », « *Manu-cure !* », « *Bercy Macron !* ». Aux yeux de beaucoup, les politiques sont indéfendables. Et lorsque j'ai annoncé empli de fierté que j'allais défendre Jean Lassalle... Je me suis fait prendre à partie. Comment ? Tu vas défendre un politique ? Mais tu as perdu la tête ! Tu veux te faire lyncher ! Tu as vu ce qui est arrivé au

gros Dupond ? À la rigueur un violeur, un terroriste, voire un pédophile... Mais pas un politique !

Mais redescendez sur terre ! suffit la vindicte ! on nage en plein quart d'heure de haine orwellien. Monsieur l'Avocat général, vous n'êtes pas une exception... et vous vous couchez docilement face à l'opinion. Voilà pourquoi votre accusation ne tient pas debout. Au contraire, Jean Lassalle, lui, tient debout. Mais... reste quand même assis pour l'instant, Jean. Il tient debout, au sens propre comme au figuré. Voilà ce que j'aimerais que vous reteniez de cet homme. Vous savez déjà qu'il n'a pas hésité à se lever et à sortir du rang pour chanter. Vous savez aussi qu'il s'est lancé en politique à 21 ans, la fleur au fusil. Mais vous ignorez tout du courage dont il a fait preuve sa vie entière. Lui qui, plus jeune, hésitait entre devenir journaliste, avocat ou politique. C'est dire s'il n'avait pas peur de prendre des coups.

D'ailleurs, vous l'avez remarqué depuis qu'il a traversé la scène, Jean Lassalle c'est un physique. Et ce soir plus que jamais, je peux dire que je plaide corps présent. Non mais regardez-le ! Buriné par le vent et le soleil, bâti comme une montagne, puissant comme un rugbyman. Honnêtement, imaginez une apocalypse, une catastrophe naturelle, un cataclysme immense. De tous les candidats à la présidentielle, c'est lui qu'on voudrait pour chef. Et puis... si les candidats étaient départagés sur un ring... on sait tous qui est-ce qu'on devrait appeler Monsieur le Président de la République ce soir ! Pensez au candidat qui vous agaçaient le plus, mettez Jean Lassalle en face et profitez du spectacle. Malheureusement, Jean Lassalle est un apôtre de la non-violence. Il n'a donc pas été élu. Cela ne l'a pas empêché de continuer à vivre et de se mettre au service du peuple. Et pour cela, il faut du cœur et du courage.

Le courage ! Voilà bien une qualité qu'il possède. Et tant pis s'il faut chanter pour le fortifier. Monsieur l'Avocat général a évoqué la grève de la faim menée par Jean Lassalle mais j'aimerais y revenir. Était en péril une usine employant 150 salariés. Un plan visant à la regrouper avec une autre était prévu. La fermeture d'une usine, dans les territoires isolés,

c'est la mort assurée des employés. Comment va-t-on rembourser le prêt qui nous a permis d'accéder à la propriété ? va-t-on devoir revendre la maison ? et pour aller où ? et si l'un des membres du foyer conserve son emploi dans la région... faudrait-il aller travailler à une ou deux heures de route ? Peut-être même plus...

Les routes de montagne sont si tortueuses que le temps s'y écoule différemment. Et puis, ce transport a un coût qui viendra grignoter le budget du foyer. Sans parler des journées qui s'allongent et du temps consacré à la famille qui diminue. C'est triste à dire, mais les problèmes d'argent entraînent trop souvent des séparations.

Alors que l'on parle à Paris du taux de croissance, des chiffres du chômage et de l'appauvrissement de notre tissu industriel... Dans les zones rurales, on vit des drames dans lesquels ce ne sont pas des chiffres qui sont en berne mais des hommes et des femmes qui tombent... se relèvent... cherchent un appui... puis soudain, voilà que le sol se dérobe sous leurs pieds... ils tombent à nouveau... ils se relèvent encore, mais ils n'ont plus la force. Ils sont à genoux... puis ils finissent par ramper. Ils ont déjà un pied dans la tombe... et se voient mourir. Alors on vient voir le député comme on venait autrefois voir le curé : pour confier son angoisse.

Jean Lassalle avait été élu par les habitants de sa circonscription : la joie avait été immense. Mais à présent, il fallait assumer et il lui était impossible de les abandonner à leur sort. Jean Lassalle protesta, personne ne l'écouta. Alors le 7 mars 2006, il entama une grève de la faim. Voilà. « *Mon sort ne sera pas différent du sort de ceux qui m'ont élu : s'ils doivent crever, je creverais avec eux* ». Un jour passa, puis deux, puis trois. Si quelqu'un d'autre dans cette salle a déjà jeûné trois jours, par engagement ou par nécessité, peut-être qu'il peut comprendre ce que c'est. Pour les autres, c'est du domaine de l'imagination. Lui, il sait ce que c'est. Il a souffert en silence. Et il a continué à le faire pendant trente-neuf jours. Trente-neuf jours ! Rendez-vous compte.

Nous sommes aujourd'hui le 15 novembre... et si vous deviez ne pas manger pendant 39 jours, vous ne pourriez ingurgiter rien d'autre que de l'eau jusqu'au réveillon.

Mais alors il ne faut pas perdre de temps ! Ce serait quand même dommage de manquer le foie gras et les huîtres. Alors allez-y ! S'il y a une cause qui vous tient à cœur. Monsieur le Bâtonnier... le secret professionnel des avocats ? ça vous dit ? Mes Chers Confrères... les retraites ? on y va ? Qu'on se comprenne. Je ne jette la pierre à personne. Moi non plus je n'ai pas toujours le courage de mes convictions. Bien sûr que je ne devrais pas manger ce steak de trois cents grammes ! évidemment qu'un téléphone portable moins performant suffirait à mes besoins ! et il est certain que je pourrais rester moins longtemps sous la douche le matin. Alors vous imaginez... je suis encore bien loin d'une grève de la faim. Mais cet homme, assis à mes côtés, il l'a fait. Il n'a pas failli. Il ne s'est pas dérobé comme le font tant d'autres, moi y compris. Il est resté debout. Courageusement. Ne vous semble-t-il pas un peu plus grand à présent ?

Jean Lassalle c'est Sisyphe au XXI<sup>e</sup> siècle. Il a défié la mort et il passe son temps à gravir des montagnes avec un gros boulet derrière lui. Soyons d'accord, j'évoque ici François Bayrou ! Mais, rassurez-vous, ce sera court. Le Modem n'est plus qu'un vieux souvenir et nous sommes tous passés à la 4G ou à la 5G. Sauf François Bayrou qui a déjà expérimenté mieux. Lui, il est au moins à 6G ou 7G, soit la force d'accélération que subit un pilote de chasse et qu'il a lui-même subi lorsqu'à pété son siège éjectable à la Chancellerie ! Enfin... laissons Bayrou dans le cosmos et redescendons sur terre... revenons à nos moutons, Jean.

Camus disait : « *Il faut imaginer Sisyphe heureux* ». Et savez-vous ce qui rend Jean Lassalle heureux ? Non ce n'est pas une raclette gargantuesque. Ni une bonne bouteille de rouge. Pas plus qu'un bal où l'on peut chanter sans réprimande des chansons paillardes. Non. Ce qui rend Jean Lassalle heureux c'est de rencontrer des gens. Et pour ça, il s'en donne les moyens.

Le 10 avril 2013, il entame un périple pour aller à la rencontre des Français. Ce peuple qui ne l'a pas quitté depuis ses premiers émois communaux. Il est comme cet amant qui se promène dans l'espoir de retrouver celle pour qui il brûle. Et son désir est si grand qu'il labourera la France... du nord au sud... de Dunkerque à Oloron-Sainte-Marie. Il emprunte des chemins de traverse, musarde dans les villages, crapahute dans les champs... et il fait tout cela à pied... et pas avec des bottes de sept lieux. Non. Il le fait avec des souliers de costume afin d'être à la hauteur de sa fonction de député.

Messieurs, vous qui connaissez l'ineffable joie de retirer des souliers après une journée de travail lors de laquelle vous êtes restés assis la majeure partie du temps... imaginez que cet homme a marché des kilomètres et des kilomètres avec des chaussures semblables.

Jean Lassalle est non seulement un homme qui tient debout mais aussi un homme qui avance ! Il marche, il marche, il marche. Pendant environ huit mois. Lorsqu'il atteint l'ultime étape de son périple, il avait parcouru 5.000 kilomètres... et il avait probablement rencontré au moins autant de Français... et il s'était spontanément rendu auprès d'eux... pas lors d'une campagne... et pas en voiture, en train ou en avion. Non, il est venu, simplement, pour écouter et parler. Enfin... pour écouter surtout, parce que quand il parle on ne comprend pas toujours. Mais cela importe peu. L'important, dans cette marche, c'était d'écouter les gens. Et il en a entendu des griefs. Contre tout. Et surtout contre les politiques... mais il n'a jamais flanché.

Il marchait empli de cette fierté sans arrogance si bien dépeinte par Rousseau dans les *Rêveries du promeneur solitaire*. Car, en mettant un pied devant l'autre, on finit par faire des kilomètres. C'est simple, mais quiconque a déjà marché plus d'une demi-journée connaît ce sentiment. Et je pense qu'il s'agit là d'un sentiment légitime car « il n'est pas d'expérience sans acheminement, [et] aller trop vite quelque part c'est être nulle part ». Cette phrase du philosophe allemand Rüdiger Safranski gagnerait à être méditée. Notamment par notre Président en

exercice. Lui qui a appelé son parti « *La république en marche* ». Il aurait été plus honnête s'il l'avait appelé « *La république en voiture* ! ». On aurait tout de suite compris qu'il ne fallait pas trop discuter et qu'il y aurait des problèmes avec le coût de l'essence et les chefs de gare. Mais qu'importe, les idées sont de libre parcours.

Celui qui aurait gagné à méditer cette phrase, c'est aussi mon meilleur ennemi du soir : Monsieur l'Avocat général Baron. Dans le périple que j'évoque, vous avez vu un péril de l'époque. Jean Lassalle se serait ligué avec les sans-voix ? mais quelle erreur grossière. Jean Lassalle serait à l'origine du mouvement des gilets-jaunes ? mais au contraire ! De quoi se sont plaints les gilets-jaunes sans exception ? de ne pas être consultés... d'être ignorés... de manquer d'air... Alors, en écoutant ce peuple réduit au silence, Jean Lassalle a agi en amont. Il voyait le troupeau marcher vers le précipice et a tenté de l'en détourner... quoi de plus naturel pour un ancien berger ? Alors, certes, il n'aura pas eu le succès escompté. Mais à vous entendre, le médecin serait responsable de la maladie. C'est absurde ! Jean Lassalle est allé rencontrer des Français tout simplement par ce qu'il les aime.

Qui peut douter de son amour et de son courage ? Mesdames, Messieurs, quelqu'un a-t-il déjà marché 5.000 kilomètres pour vous ? Quelqu'un s'est-il déjà affamé pour vous ? Tout de même, vous devez le reconnaître, quel personnage épique ! Voilà un homme qui va au bout de ses convictions. Et même quand ça lui coûte, il reste à cheval sur ses principes. Oui, Jean Lassalle est un chevalier et je souhaite bon courage à quiconque voudrait le désarçonner car il y a dans son cœur un brasier qui rendrait modestes les feux de la Saint-Jean.

Alors oui, entre la France et lui, c'est un amour impossible. Impossible, parce que nous ne sommes pas prêts. Impossible, parce que son franc-parler nous effraie. Impossible, parce qu'un berger dans un château ce n'est que dans les contes de fées. C'est un amour impossible, oui. Mais seules les amours impossibles sont éternelles.

# DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ

## JEAN LASSALLE

Monsieur le Président, madame, monsieur, mesdames et messieurs les magistrats, monsieur le Procureur Général, monsieur maître mon défenseur, la Cour, maître, maître je n'ai pas osé finir...

Il y'a très longtemps que je n'étais pas venu ici, la dernière fois je crois que c'était en 1973 mais c'était uniquement pour me trouver en face au stade de Colombes, face je crois à une petite équipe d'Écosse que nous avons dépecée.

Je ne savais pas à ce moment-là que je serais tellement touché de me retrouver devant vous, dans votre intelligence et à la fois votre simplicité parce que la simplicité s'accompagne souvent de grandeur.

Je commence par le commencement parce que je pourrais me perdre, je me perds souvent.

Ce bâtonnier oui, j'ai beaucoup aimé vous entendre évoquer la cité, cette cité que nous avons tous au fond de notre cœur qui a si souvent été malade, morte ou presque, rarement rayonnante et ce soir vous l'avez faite rire, danser, chanter comme on le fait parfois les soirs des 14 juillet dans les bourgs qui sont devenus un peu banlieue des alentours de paris, aux bals musettes. Oui, je pense que votre présence s'impose près de la cité, face au fond, si vous n'étiez pas là vous seriez ailleurs, mais aussi parce qu'on peut y avoir besoin de vous à tout moment.

Je vous ai aimé lorsque que vous avez dit, parmi tant de fiscalistes et tant d'autres que, non ce n'était pas possible que la France accepta ni aujourd'hui ni demain ni avant-hier, qu'un jour l'avocat puisse servir à dénoncer celui qui lui a demandé de le défendre.

Ce jour-là c'est la France éternelle, c'est ce peuple brusquement auto proclamé souverain, c'est ceux

qui avaient le temps d'écrire qui le prirent pour rédiger la déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui s'effondreraient d'un seul coup. Un peu comme si le million de cellules qui vous permet de tenir debout fondaient d'un seul coup laissant de vous une petite flaque d'eau.

Mais aussi pour dire que c'est trop facile sous prétexte qu'il y'a 17 millions de retraités en France, 17 millions vous avez bien compris, et encore je ne m'y compte pas parce que jusqu'à maintenant et pendant très longtemps, vous m'avez appelé le plus jeune et je ne me fais pas à l'idée qu'on me dit « il est encore là à cet âge-là » enfin bon..

J'ai aimé votre manière de défendre une certaine idée de notre manière de nous organiser que le monde entier qui ne le savait pas nous envie comme les Anglais, que j'ai battu d'ailleurs aussi ici, nous envier oui et les Anglais.

C'est quand même un peu facile que de laisser des hommes et femmes, fussent-ils avocats, s'organiser, organiser leur retraite sans enquiquiner qui que ce soit alors qu'il y'a tellement d'enquiquineurs par ailleurs, ne rien demander à personne et puis le moment venu leur dire : tout ce qui est à toi est à moi et rentre chez toi.

J'ai aimé, cher bâtonnier, votre manière de terminer parce qu'il est des nuits qui sont supérieures à bien des jours et ce soir vous avez fait monter au ciel la nuit lorsque vous avez terminé en disant que si ça devait être votre dernière plaidoirie que cent mille guillotines vous attendissent, oui ça se dit ça oui, devant la porte, et bien vous l'auriez prononcé quand même et peut-être encore plus. Et plus fort !

Parce que c'est ce moment-là, pour ce moment-là, à cause de cet instant sublime soudain entrant



dans votre vie pour ne plus jamais en sortir ou en sortir plus vite, que vous alliez être entendu ce soir je me trouve avec vous et ceux qui vous entouraient, l'avocat à la française.

Des avocats il y'en a partout et c'est vrai que j'ai rêvé de l'être, j'ai très vite compris que c'était au-dessus de mes forces et j'ai préféré me réfugier dans mes cavernes, des brebis étaient quand même plus faciles à convaincre que les jurés d'assises.

Monsieur procureur général je ne vous oublierai jamais. D'abord parce que je m'étais fait à l'idée que me serais impossible un jour de trouver quelqu'un d'aussi intelligent que vous donc par conséquent j'ai erré sans espoir, cet espoir que j'avais connu le jour où on écrasa les All black et oui mais je m'étais pété le nez pour là, ce n'était pas moi d'ailleurs, bon

Mais j'aurais jamais imaginé que quelqu'un ici au troisième barreau de France, c'est quand même dire, dans ce lieu où je suis censé n'être connu d'

peu près personne, c'est vraiment ce que je pensais, ou si je suis connu, connu avec un tarbouif rouge, le litron, la main posée où, un peu psychopathe sur les bords et de trouver soudain un accusateur qui sachant tout de vous a su le décrire avec tant de poésie avec tant de précision, prenant des sentiers, des sentes parfois de la montagne qu'il connaît aussi et les grandes autoroutes de l'intelligence, il a su décrire celui qui pensait que jamais ô grand jamais il ne pourrait être connu de qui que ce soit ici.

C'est la raison pour laquelle Monsieur le Procureur Général je vous promets la légion d'honneur dès ma première journée de présidence de la République.

Marquez, je ne serais pas en reste avec mon prédécesseur, celui qui est actuellement, pour lui éviter la déprime je lui offrirai 6 mois de stage à la ferme.

Mais je suis obligé de me tourner vers vous, vous mon ami, celui auquel je ne croyais plus parce que je ne

pensais pas que la bonté était encore de ce monde. Ni la sagesse. Ni une certaine forme d'éternité qui n'est donnée qu'au plus grand, ceux qui ont compris que ce n'est pas par hasard que l'homme fut doté un jour de la plume et du verbe pour se défendre et défendre ce qui le dépassait. Ce soir vous l'avez fait, c'était impossible à faire, vous le faites.

Je retournerai heureux de là où je n'aurais jamais dû sortir, ayant désormais acquis la conviction que je pouvais être reconnu là où je n'aurais jamais dû aller.

Je vais vous dire pourquoi j'ai voulu être avocat, j'ai voulu être avocat parce que j'ai eu déjà l'intuition que je me trouverais un jour dans le dernier salon où l'on cause. Allez donc causer dans l'hémicycle de l'assemblée nationale il y'a un tel bazar que personne n'entend rien. Allez donc essayer d'aller causer à la city, ça gueule dans tous les sens, je n'entendais rien. Essayer donc d'aller causer bah je ne sais pas... mais même le pire des jours, il y'a un temps pour écouter celui qui accuse et on l'écoute longuement parce que souvent on voit et on devine que dis-je on ressent comme une brûlure au fond de son cœur, la raison pour laquelle il se trouve là. Lui, qui quelque part sans oser le dire, implore un tout petit peu de pardon pour survivre.

Et le même temps est donné à celui qui le défend, celui qui le défend alors que normalement on ne défend plus personne nulle part. On considère cela du temps perdu. Après tout nous sommes 7 milliards et demi que voulez-vous que ça fasse qu'on en perde 1 ou 2 de par-ci par-là.

Oui j'aime le temps de la justice.

J'aime ce temps où celui qui espère le pardon à le temps d'espérer, celui qui rêve réparation parce qu'il ne dort plus peut-être ne dort-il plus à cause du deuil terrible, à cause d'une partie du sens qu'il a perdu au fond de lui, mais tous les deux dans ce dernier salon où l'on cause sont confondus par la même certitude incertaine et par conséquent décisive qu'il est encore des lieux où l'on peut parler d'homme à hauteur d'homme, un peu comme si l'homme retrouvait l'homme, la femme aussi. Si l'homme retrouvait l'homme, voilà pourquoi je voulais être avocat.

Et craignant d'être long ce qui est déjà fait, je voudrais dire et vous dire à tous que si au soir de vos vies au moment où les paupières, qui un jour s'éveillaient sans d'ailleurs s'y attendre, se fermeront définitivement sur vos souvenirs il y a un âge dans la vie où chaque rêve doit finir, où un ange va me recueillir, a besoin de se souvenir,

Vous pourrez dire, vous pourrez dire que vous avez rencontré un homme venu de nulle part - d'ailleurs nulle part existe-t-il - que vous avez ramené à nouveau, enfin à nouveau, dont vous avez renforcé la confiance et que vous avez pour toujours à l'image de ce grand pays qui est peut-être encore un des seuls, parce que le peuple donnant son sang ou alors s'abandonnant dans des printemps inoubliables où les premiers émois se faisaient jour tandis que la chaleur des beaux jours installait des années et des étés où les enfants grandissaient tandis que les premières moissons s'abattaient, oui des étés formidables précédents des automnes lumineux, des automnes comme on ne fait plus, des autonomes sans soldes et des autonomes où les moissons les plus vertigineuses sont à accomplir, où l'homme enfin un peu apaisé s'apprête à rentrer vers la blancheur de cet homme ou de ses longs cheveux, blancs.

Oui vous avez donné une image de ce qui est cette formidable France éternelle, celle qui a tellement permis à la société animale dont nous sommes issus et qu'il m'est arrivé d'évoquer pour la transporter jusqu'au cimes de la civilisation. Et bien la France veille, la France veille et j'en ai la certitude ce soir.

J'en ai la certitude ce soir après vous avoir entendu parce que la France avec sa langue irremplaçable, certainement la plus difficile au monde, avec ses imparfaits, ses subjonctifs, ses déclinaisons à n'en plus finir et une langue porteuse de liberté, d'espoir.

Parce que la justice comme la politique c'est un rêve et c'est une utopie mais c'est surtout un futur, un horizon ce que j'avais perdu de vue et ce que j'ai retrouvé ce soir et rien que pour tout ça merci vous avez rendu un homme heureux

Vive la république, vive la justice, vive la France !



















# MENTIONS LEGALES

*Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :*

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

## **Conception et réalisation**

*Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :*

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0





PHOTON SPRECKELSEN

**Ordre  
des Avocats**  
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES  
SECRETAIRES ET  
ANCIENS SECRETAIRES  
DE LA CONFERENCE  
DU BARREAU DES  
HAUTS-DE-SEINE